

## **Les enfants Sourds signent pour vivre....**

Les menaces qui pèsent sur l'association Iris et plus largement sur les dispositifs d'éducation bilingues dans notre pays mettent gravement en péril les choix éducatifs effectués par des parents d'enfants Sourds conformément au texte de loi de février 2005. **Mais au-delà elles mettent gravement en cause l'existence même de la diversité langagière et de la créativité humaine.** Les langues des signes sont en effet reconnues comme patrimoine linguistique et culturel de l'Europe ; la LSF est reconnue comme « langue à part entière » d'après notre législation Française. Cette association qui est parvenue à faire vivre de tels dispositifs, à répondre aux vœux de nombreuses familles depuis sa création, s'inscrit dans de tels principes et mérite donc d'être reconnue dans toute sa richesse.

Rappelons en effet que pour que la LSF existe et soit trouvée par les enfants Sourds la dimension du groupe des enfants Sourds est nécessaire et permet réellement la vie de cette langue. De tels dispositifs bilingues permettent également d'enrichir de cette forme d'expression langagière les enfants entendants qui les côtoient. **En ce sens ils sont des dispositifs qui font exister la différence et permettent l'accès au savoir et à la culture. Ils sont respectueux de la diversité du parler humain et facilitent l'entrée dans de multiples formes d'expression et de créativité culturelle. Ils dynamisent et facilitent la rencontre des langues écrites. Ils contribuent également à changer le regard de notre société sur les personnes Sourdes et offrent l'occasion à tous les enfants de s'initier à ces formes de dire.**

En effet quand les langues des signes sont présentes auprès de jeunes enfants (Sourds ou entendants), tous demandent très rapidement à les apprendre et sont curieux d'en explorer toutes les richesses et subtilités. Il est bien évident que le regard des autres enfants (entendant les langues sonorisées) sur ces sujets signants change alors radicalement. **Dès lors le Sourd ne se trouve plus dans la position du « handicapé qui ne sait ni parler ni entendre » mais plutôt se présente comme un qui parle autrement avec d'autres.** Le groupe seul, en permettant la circulation des langues signées, ouvre à ce changement de regard. Il est également évident que ceci change beaucoup de choses pour les parents qui découvrent leur fils ou leur fille parlant précocement une langue accessible aussi à tous les autres enfants. La reconnaissance législative ouvre ainsi dans de tels dispositifs à une reconnaissance réelle de la LSF.

De tels dispositifs d'éducation bilingues nous confirment donc chaque jour que **les langues qui se parlent en signant sont un élément essentiel de la diversité de la parole humaine**, un patrimoine précieux non pas seulement pour les personnes Sourdes mais pour nous tous. Pour tous ceux qui pensent que **l'humain n'est pas simplement un corps biologique mais un être de désir et de culture** et que comme sujet il se nourrit fondamentalement des échanges langagiers désirants. Ceux-ci seuls, le mettent réellement au monde, le font naître à la vie symbolique ! Cette modalité de prise de parole gestuelle désirée par ces sujets est donc une dimension incontournable de notre humanité. Voici en quoi cette association et plus largement les dispositifs d'éducation bilingues demeurent indispensables et méritent un très large soutien dans notre pays.

André Meynard

Psychanalyste.

(Docteur en Psychologie. Membre du laboratoire de recherche en psychopathologie clinique et psychanalyse à l'Université Aix-Marseille 1).